

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1133

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet Camele'Eau phase 2 - Refonte de l'outil du système d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1133**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet Camele'Eau phase 2 - Refonte de l'outil du système d'assainissement - Individualisation totale d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Camele'Eau fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021

I - Contexte

La directive européenne du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU), et l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 définissent les prescriptions relatives à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité. Ces textes fixent les caractéristiques des rejets autorisés au milieu naturel et les modalités de l'auto surveillance.

La mise en œuvre de l'auto surveillance du système d'assainissement nécessite de consolider un grand nombre de données décrivant le fonctionnement de celui-ci et d'assurer leur mise en forme selon des formats définis avec les partenaires extérieurs : services de l'État chargés de la police de l'eau, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

L'intégration d'un grand nombre de données de nature très différentes et produites sur des sites distants s'appuie sur un outil informatique nommé Vigilance, dont les principales fonctionnalités sont les suivantes :

- intégration sans ressaisie des données d'exploitation concernant les stations d'épuration, les stations de mesure sur le réseau d'assainissement, les analyses du laboratoire, le réseau de pluviomètres,
- production de rapports mensuels et annuels d'auto surveillance,
- gestion des anomalies ou des situations exceptionnelles (dépassement des seuils fixés par les arrêtés préfectoraux, incidents d'exploitation, etc.),
- transmission des rapports périodiques à l'Agence de l'eau et aux services chargés de la police de l'eau selon le protocole du réseau national des données sur l'eau.

Les informations nécessaires à la consolidation sont extraites des systèmes d'information industriels de la direction de l'eau (supervision, gestion de maintenance assistée par ordinateur -GMAO -, stations de mesure sur le réseau d'assainissement, partenaires extérieurs, etc.).

Le système permet :

- l'industrialisation et la fiabilisation du processus de collecte et de diffusion des données de l'auto surveillance,
- l'identification des éléments d'aide à la décision nécessaires au pilotage du système d'assainissement,

- l'amélioration de la compréhension du système d'assainissement et la définition de sa stratégie de développement.

Le système permet, ainsi, de répondre aux exigences réglementaires qui consistent à fournir aux services de l'État les données de fonctionnement métropolitaines consolidées à un pas de temps mensuel. Ceci permet de bénéficier des primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qui représentent 95 M€ pour les 10 dernières années.

Le projet Camele'Eau a été lancé en 2017 afin de remplacer l'outil Vigilance, développé il y a 18 ans, sur des technologies devenues obsolètes. Ce projet n'a pu être mené à son terme, du fait d'un manque de disponibilité suffisante des services métiers, mais aussi d'une complexité du projet plus importante que prévue.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0143 du 5 octobre 2020, la Métropole a acté l'arrêt du marché *via* un protocole signé avec le prestataire.

II - Projet

Il est proposé de relancer le projet, qui reste très important, en repartant des développements déjà réalisés.

Les objectifs de cette phase 2 sont les suivants :

- reprendre les développements déjà réalisés et les finaliser,
- réaliser les développements complémentaires nécessaires,
- développer le module de valorisation des données,
- remplacer l'application Vigilance.

Le projet nécessite une individualisation totale de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 500 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement et le financement de la poursuite du projet Camele'Eau relatif à la refonte de l'outil du système d'assainissement (ex-Vigilance).

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution pour un montant de 500 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 80 000 € en 2022,
- 250 000 € en 2023,
- 170 000 € en 2024,

sur l'opération n° 2P28O9310.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-285234-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
